

COMPTE -RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mai 2018.

Présents : MM CLAVAL Max, BOURDET Gisèle, COUTELLIER Gérard, GINEZ Patricia, JAYLE Sylvie, ROCHE Didier, SOULETIE Jérôme, DESSOLY Christian.

Absents : POUGET Amandine, BRESSY Laurent, JUGIE Magalie pouvoir à CLAVAL Max

Secrétaire de séance : GINEZ Patricia

1) Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer un avenant à la convention avec le préfet de la Corrèze relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, ceci afin d'étendre cette convention aux actes budgétaires émanant de la commune.

Le Conseil municipal autorise la maire à signer cet avenant.

2) Vote du taux des taxes 2018

Le Conseil municipal après avoir délibéré,
-décide à l'unanimité les taux des taxes suivants :

| | Bases d'imposition prévisionnelles 2018 | Taux votés | Produit correspondant |
|--------------------------|---|------------|-----------------------|
| Taxe d'habitation | 258 700 | 11.25 | 29 104 |
| Taxe foncière (bâti) | 166 100 | 11.48 | 19 068 |
| Taxe foncière (non bâti) | 24 500 | 104.34 | 25 563 |
| | TOTAL | | 73 735 |

3) Questions diverses

Suite à la demande d'un habitant du Viillard, le conseil municipal décide la pose de panneaux « voie sans issue », « enfants » et de limitation de vitesse.